

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Philosophie du droit (4DR1029)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Bachelor en droit	Cours: 2 ph	oral: 15 min	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante:

Sevane Garibian (sevane.garibian@unine.ch)

Objectifs:

Ce cours se propose d'expliquer le lien indissoluble qui unit la philosophie du droit, dans son essence, à la pratique du droit. Il cherche à faire découvrir la riche texture philosophique qui entoure le droit, ses enjeux, ses voies et ses formes. Il vise à montrer que la philosophie du droit est un instrument essentiel à la connaissance du droit réel, positif, et non pas une évocation vers un droit idéal. Ce qui est visé ici, c'est la sensibilisation des étudiants au fait que toute résolution d'un problème de droit peut révéler des enjeux théoriques importants - illustrant ainsi la connexion existante entre la théorie et la pratique. Au-delà des connaissances, le cours incite aussi à la réflexion. Il invite à poser un autre regard sur le droit.

Contenu:

Dans une première partie, le cours s'attachera à l'étude des grands courants de pensée qui traversent la philosophie du droit. Il s'agira de proposer aux étudiants une vue aussi synthétique que possible en montrant à quel point ces courants irriguent la pratique actuelle du droit. Dans une seconde partie, plus thématique, il s'agira d'étudier et de comprendre, à travers des situations juridiques et des cas concrets, pragmatiques, l'existence et l'importance d'implications théorico-philosophiques dans le travail des acteurs juridiques, en particulier des juges. Les deux parties du cours (historique/thématique) se font écho et se complètent. Elles permettront de faire des liens entre la théorie du droit et la pratique du droit.

Cet enseignement privilégiera en outre une approche dynamique, favorisant l'interaction étudiants/enseignante, l'échange, la discussion. Les étudiants seront donc vivement encouragés à prendre la parole. Toujours dans cette même idée de « dynamisme », l'enseignante se réserve par exemple la possibilité d'inviter un(e) intervenant(e) extérieur(e) à s'exprimer dans le cadre du cours, ou encore d'organiser une séance de réflexion à travers la projection d'extraits de films, autour des questions soulevées dans la seconde partie du cours.

Forme de l'évaluation:

Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Tirage au sort d'un sujet, lequel peut être soit une question du cours, soit un commentaire de texte.

Documentation:

Textes à lire (extraits d'ouvrages, d'articles de doctrine et/ou d'arrêts) en préparation de chaque séance. Les textes seront mis en ligne sur Claroline et les lectures seront obligatoires.